RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois **Commune de Minzier (74270)**	**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal** **Séance du 11 juillet 2024** Par suite d'une convocation en date du 5 juillet 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi **11 juillet 2024** à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 14 **Délibération n° 45_2024**	Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, André MORARD, Carole ETTORI, Aline SIMOES, Marie TROUILLET, Alexandre BAUDET Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Christophe VADON (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), Rémi BESSERER (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Gaëlle MESSINA (a donné pouvoir à Aline SIMOES), Véronique LEGENDRE (a donné pouvoir à André MORARD), Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Marie TROUILLET

Objet : DÉPÔT DÉCLARATION PRÉALABLE PERGOLA AUBERGE

Monsieur le Maire indique que suite aux travaux d'installation d'une pergola à l'auberge du Bar à Thym. Il y lieu de déposer une déclaration préalable de travaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au dépôt de cette déclaration préalable, parcelles C 1056-1054.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET MAIRIE DE MINZIER (HTE-SAVOIE)	Le secrétaire de séance, Marie TROUILLET